



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Direction départementale
des territoires du Puy-de-
Dôme

Service eau,
environnement, forêt

Dossier suivi par :

Damien MEYRONNEINC

Tél. : +33 4 73 42 16 88

Commune de Besse et Saint-Anastaise
Mairie
2 place de la Mairie
BP 20013

63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE

Mèl : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement :
**valorisation agricole des boues de station d'épuration de la commune sur la
commune de BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE**
Courrier de notification de décision

Réf. :63-2018-00072

Clermont-Ferrand, le 23 Janvier 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 05 Mars 2018, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
**la valorisation agricole des boues de station d'épuration de la commune
sur la commune de BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE**

dossier enregistré sous le numéro : **63-2018-00072**.

J'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la
réception de ce courrier**.

Vous veillerez à respecter les engagements pris dans votre dossier et l'arrêté de prescriptions joint.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche
jointe.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les
autorisations requises par d'autres réglementations.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum
copie de la décision préfectorale concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les
personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage
correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La cheffe du service eau, environnement, forêt

Caroline MAUDUIT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Service Eau, Environnement et Forêt

Bureau Police de l'Eau

Site de Marmilhat - B.P. 43 - 63370 LEMPDES

mel : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

AVIS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN MILIEU AQUATIQUE OU HUMIDE
suite à une décision d'acceptation

**Le présent imprimé doit être envoyé OBLIGATOIREMENT dûment renseigné
à chacun des services suivants**

15 jours avant le démarrage des travaux :

- OFB (Office Français de la Biodiversité) - A l'attention du chef de la brigade départementale
04.73.14.52.61 (fax) ou sd63@ofbiodiversite.fr (mail)
- Service chargé de la Police de l'eau : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr (mail) ou par courrier

Référence du dossier : 63-2018-00072

Pétitionnaire : Commune de Besse et Saint-Anastaise

Objet des travaux : valorisation agricole des boues de station d'épuration de la commune sur la commune de
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Date de la décision préfectorale :

- Courrier de validation de la non soumission à la procédure
- Courrier d'accord sur dossier de déclaration
- RD – complet régulier
- Arrêté de prescriptions spécifiques

Date de début de travaux <i>Indiquer IMPERATIVEMENT le jour réel de début du chantier</i> <i>IMPORTANT : si le chantier est reporté un nouvel avis devra être envoyé</i>	
Date de fin de travaux	
Nom de l'entreprise devant réaliser les travaux	
Nom et qualité du signataire :	Date : Signature